



**CTB**

**AGENCE BELGE  
DE DÉVELOPPEMENT**

# **RAPPORT ANNUEL 2009**

## **PEPAM-BA : REGIONS DE DIORBEL, FATICK, KAFFRINE ET KAOLACK**

**JANVIER 2010**

**CODE DGCD : NN 3003270**

**CODE NAVISION : 07 018 11**



## Table de Matières

1	Fiche Projet.....	1
1.1	Chronologie et documents.....	1
1.2	Objectifs.....	2
1.3	Finance.....	2
1.4	Personnes clé.....	2
2	Situation actuelle en bref.....	3
2.1	Suivi des décisions du Comité de Pilotage précédent.....	3
2.2	Réalisation de la Planification 2009.....	4
3	Bilan de la planification des activités.....	8
3.1	Aperçu des activités.....	8
3.1.1	Réaliser les études pour les extensions et réhabilitations selon les priorités retenues.....	8
<b>3.2</b>	<b>Commission mixte sénégal-belge 2010-2013.....</b>	<b>12</b>
3.3	Analyse de la planification des activités.....	13
4	Bilan des finances.....	13
4.1	Aperçu des dépenses par rapport au planning financier.....	13
4.2	Analyse du planning financier.....	16
5	Suivi des indicateurs.....	21
6	Evaluation des critères de suivi.....	21
6.1	Efficience.....	21
6.1.1	Respect de la planification.....	22
6.1.2	Moyens engagés dans l'exécution des activités.....	22
6.1.3	Taux de réalisation des indicateurs des résultats.....	22
6.2	Efficacité.....	22
6.3	Durabilité.....	22
7	Mesures et Recommandations.....	23
7.1	Synthèse des critères d'évaluation.....	23
7.1.1	Efficience.....	23
7.1.2	Efficacité.....	23
7.1.3	Durabilité.....	23
8	Nouveau Planning 2010.....	23
9	Conclusions.....	24
9.1	Les activités et les finances.....	24
9.2	Les critères de suivi.....	24
9.3	Recommandations à approuver par la SMCL.....	25

## **Annexes**

### **Annexe 1 – Rapport 2009 et Planification des activités**

Annexe 1a – Consolidation des tableaux de rapport des activités 2009 et de la Planification 2010 (CCA)

Annexe 1b – Rapport partiel CCA Kaolack

Annexe 1c – Rapport partiel DGPRE

Annexe 1d – Rapport partiel DHR

Annexe 1e – Rapport partiel DEM

Annexe 1f – Rapport partiel DA

### **Annexe 2 – Rapports financiers FIT**

Annexe 2a – Suivi budgétaire

Annexe 2b – Planning financière 2010

Annexe 2c – Planning financière 2010-2012

Annexe 2d – Proposition de révision budgétaire

### **Annexe 3 – Rapports financier Exécution Nationale**

Annexe 3a – Suivi budgétaire

Annexe 3b – cashcalls 2009

Annexe 3c – Planification financière Exécution Nationale

### **Annexe 4 – Checklists critères de suivi**

Annexe 4a – Efficience

Annexe 4b – Efficacité

Annexe 4c – Durabilité

### **Annexe 5 – Marchés Publics**

### **Annexe 6 – Organigramme CCA**

### **Annexe 7 – Personnel Agences d'Exécution**

### **Annexe 8 – Inventaire**

### **Annexe 9 – Liste des projets en cours**

### **Annexe 10 - Plan de formation agences**

# 1 Fiche Projet

SEN0701811 – Programme d'Eau Potable et d'Assainissement du Millénaire – Sous programme le Bassin Arachidier (PEPAM – BA)

Pays	Sénégal
Titre	Programme d'Eau Potable et d'Assainissement du Millénaire – Sous programme le Bassin Arachidier
Titre-court	(PEPAM – BA)
Bailleur	DGCD : Direction Générale de la Coopération au Développement
Code Bailleur	NN 3003270
Article	art 5
Allocation de base	bilatérale directe [BA54105402]
Contrat de gestion	3 <sup>ème</sup> contrat de gestion
Secteur	14030 - Distribution d'eau potable de base et assainissement de base
Marqueurs thèmes	Environnement risque <input type="radio"/> 0 <input type="radio"/> 1 <input checked="" type="radio"/> 2
	Environnement pertinence <input type="radio"/> 0 <input checked="" type="radio"/> 1 <input type="radio"/> 2
	Genre <input type="radio"/> 0 <input type="radio"/> 1 <input checked="" type="radio"/> 2
Courriel	<a href="mailto:pepam-ba@orange.sn">pepam-ba@orange.sn</a>
Site -Web	<a href="http://www.pepam-ba.sn">www.pepam-ba.sn</a>

## 1.1 Chronologie et documents

Phase	EXE			
Début est.	01/04/2008	Durée est.	4 années	Fin est. 31/07/2012
Début CS	18/12/2007	Durée CS	60 mois	Fin CS 17/12/2012
01/10/2009	1	SMCL ad hoc – approbation sites édicules publics assainissement		
07/08/2009	4	SMCL extraordinaire validation planification		
25/06/2009	1	SMCL ordinaire		
22/05/2009	1	SMCL ordinaire sur demande du nouveau ministre		
01/05/2009		Absorption de l'hydraulique rurale par le ministère chargé avec l'hydraulique urbaine et l'assainissement		
23/12/2008	3	SMCL Démarrage des activités en exécution nationale		
17/10/2008	1	SMCL extraordinaire validation révision budgétaire		
21/08/2009		Nomination du président du SMCL		
10/07/2008		Nomination du Responsable national		
29/05/2008		Arrêté de création du PEPAM-BA		
01/04/2008		Nomination du co-responsable		
18/03/2008	1	SMCL de lancement du sous-programme		
20/12/2007		Signature de la Convention de Mise en œuvre		
18/12/2007		Signature de la Convention Spécifique		
06/12/2007		Approbation du dossier d'identification		

- 19/12/2007 SMCL - Approbation du DTF
- 14/12/2007 Approbation du DTF par le Comité de Contrôle de la Qualité (CCQ)

## 1.2 Objectifs

- Obj. Principal Le nombre de personnes n'ayant pas accès à une eau saine et un assainissement de base est réduit conformément aux objectifs du millénaire pour le développement
- Obj. Spécifique L'accès à l'eau potable, ainsi que les conditions d'hygiène et d'assainissement sont durablement améliorées pour la population rurale des régions de Diourbel, Fatick, Kaffrine et Kaolack

## 1.3 Finance

Budget régie	1.453.000 €
Budget cogestion	1.441.700 €
Budget Exécution Nationale	8.105.300 €
Budget Totale	11.000.000 €

## 1.4 Personnes clé

M Oumar NDIAYE	Président de la SMCL - CT/MUMCH
M Diene FAYE	Directeur de l'Hydraulique Rurale – DHR/MUHCH
M Babou SARR	Directeur de l'Exploitation et de la Maintenance – DEM/DUHCH
Mme Anta SECK	Directrice de la Gestion et de la Planification des Ressources en Eau – DGPRE/MUHCH
M Adama MBAYE	Directeur de l'Assainissement – DA/MAHP
M André NDECKY	Représentant du Directeur de la Coopération Economique et Financière – DCEF/MEF
M Bilal DIENG	Représentant du Directeur de la Dette et de l'Investissement – Ordonnateur du PEPAM-BA – DDI/MEF
M Fadel NDAW	Coordinateur de l'Unité de Coordination du Programme d'Eau Potable et d'Assainissement du Millénaire – UC-PEPAM
M Guy CASTADOT	Représentant Résident de l'Agence Belge de Développement – Coordinateur du PEPAM-BA - CTB
M Moustaph SANE	Responsable - PEPAM-BA
M Joseph VAN LOON	Co-responsable - PEPAM-BA
Mme Anne REYNEBEAU	Experte en Ingénierie Sociale – PEPAM-BA Kaolack
M Bouna DIOUF	Expert National en IEC – PEPAM-BA Kaolack
M Mamadou M SEYE	Responsable Administratif et Financier – PEPAM-BA
M Saliou NGOM	Point Focal – DGPRE/MUHCH
M Rassoul NDAO	Point Focal – DHR/MUHCH
M Abdoul Demba DIA	Point Focal – DEM/DUHCH
M Arouna TRAORE	Point Focal – DA/MAHP

## 2 Situation actuelle en bref

Le secteur de l'eau potable et de l'assainissement est aujourd'hui marqué par l'engagement du Sénégal pour l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Le PEPAM constitue un cadre programmatique et technique national dans lequel tous les acteurs sont invités à inscrire leurs interventions.

Pour la mise en œuvre du PEPAM, l'Etat s'est doté d'un Cadre Unifié des Interventions (CUI) qui comprend un ensemble de règles communes, applicables par tous les acteurs pour assurer la cohérence et la synergie des initiatives. Le CUI constitue également un cadre pour assurer une bonne coordination et un échange d'expériences. Les principaux outils du CUI sont les suivants :

- la Lettre de politique sectorielle de l'hydraulique et de l'assainissement
- La loi sur le Service d'Eau Potable et d'Assainissement (SPEPA) en milieu urbain et rural ;
- le Portail Internet PEPAM ;
- le Plan Local d'Hydraulique et d'Assainissement (PLHA)
- le Système de suivi-évaluation
- les Manuels des projets d'eau potable et d'assainissement
- le Cadre de dépenses sectoriel à moyen terme

Par ailleurs, les partenaires au développement intervenant dans le Secteur ont créé et animent un cadre de concertation où ils abordent des questions d'harmonisation, d'alignement des politiques et ainsi que des stratégies d'appropriation entre autres.

A cet effet, la coprésidence des bailleurs de fonds agissant dans l'eau potable et l'assainissement en milieu rural est assurée par la CTB et LUX Développement.

En milieu rural, parti d'un taux de couverture de **64% en 2004** pour l'eau potable, le PEPAM a permis d'atteindre en **2008, 75,5 %** (source revue annuelle conjointe PEPAM). Les OMD seront atteints pour l'eau potable si un taux de couverture de **82%** est réalisé en **2015**.

Pour l'assainissement en milieu rural, le taux de couverture de référence était de 17% en 2004. En **2005** ce taux de référence a été ajusté à **26,2%** en raison d'une amélioration de la base de données du PEPAM. L'évolution de ce taux reste très cependant faible. Il atteint **26,8%** en **2007** et seulement **27,5%** en **2008**. Pour l'assainissement en milieu rural, un taux de couverture de **63% en 2015** permettra d'atteindre les OMD.

L'année 2009 est caractérisée par une instabilité institutionnelle avec deux remaniements ministériels. Le premier en Mai 2009 a consacré le regroupement de tout le secteur dans un même département et le second remaniement a conduit à l'éclatement de l'assainissement et de l'hydraulique dans deux ministères différents.

### 2.1 Suivi des décisions du Comité de Pilotage précédent

#### A. Rappel des décisions des dernières SMCL

- Il est proposé de combiner le contrôle des travaux d'extensions de réseaux et d'AEMV.

**La DHR et la DEM ont chacune planifié séparément le contrôle de leurs travaux respectifs.**

- pour la validation de la liste des 100 édicules publics (EDP), par le comité ad hoc comité ad hoc

**La liste des 100 EDP a été validée par le comité ad hoc lors de sa séance du 01<sup>er</sup> Octobre 2009 tenue à la Direction de l'Assainissement.**

- l'étude de base du PEPAM-BA sera exécutée suivant des modalités belges et la révision budgétaire y afférente sera effective lors de la prochaine SMCL;

**L'étude de base est en régie belge. L'étude est en cours d'exécution.**

➤ le principe d'octroyer un crédit additionnel de **18 000 euro** sur ressources belges pour le bouclage du budget de la construction du siège de la CCA à Dakar a été retenu.

**Ce crédit est utilisé pour le paiement du groupe électrogène de la CCA pour ses nouveaux locaux du Camp Lat Dior.**

- le paiement de sursalaire (prime) est réservé aux seules personnes disposant d'un contrat dûment signé avec les agences d'exécution.

La régularisation de la situation des chauffeurs sans contrat et qui conduisent les véhicules du PEPAM-BA s'impose. Les personnes évoluant dans le sous-programme doivent soit disposer d'une note d'affectation pour celles qui sont mises à disposition ou un contrat visé par l'Inspection du Travail pour celles qui sont recrutées.

**Les régularisations nécessaires sont en cours au niveau des agences d'exécution en relation avec le Responsable Administratif et Financier.**

## **2.2 Réalisation de la Planification 2009**

### **A.1.1. Réaliser les études pour les ouvrages nouveaux, les extensions et réhabilitations selon les priorités retenues**

La SMCL du 23 décembre 2008 recommandait de diviser les études en trois parties, notamment :

- une étude Avant Projet Sommaire pour déterminer les sites ;
- une étude hydrogéologique pour la préparation de l'appel d'offres des travaux de forages ;
- une étude d'exécution pour le dimensionnement des ouvrages de génie civil y compris les canalisations

Ni la DRP relative à l'APS ni celle relative à l'étude hydrogéologique n'ont pu être lancés.

Lors de la SMCL extraordinaire du 22 Mai 2009, la DHR soutenait que la planification des activités de 2009 n'était pas la sienne et par conséquent ne l'engageait pas. Elle estimait aussi que la réalisation de la composante Eau potable ne nécessitait pas autant d'études. En lieu et place la DHR proposa :

Une étude d'identification sur la base entre autres, d'une revue documentaire, une présélection de sites susceptibles d'être retenues, une analyse multicritères, la présélection des localités prioritaires, une mission de reconnaissance des zones cibles dans chaque région, une présélection des projets éligibles (AEMV).

L'étude APD n'est pas nécessaire et l'étude de faisabilité suffit et se résume comme suit :

- 1 - Mission de reconnaissance des sites et de géo référencement
- 2 - Sélection d'un paquet de projets dans les limites de l'enveloppe financière allouée
- 3 - ANO CTB
- 4 - enquête socio-économique
- 5 - Levé topo sommaire par voie de contournement à travers Google Earth
- 6 - Dimensionnement des ouvrages
- 7 - Restitution
- 8 - Préparation des DAO

La DMI en cours pour l'étude APD a été éliminée. La stratégie de mise en œuvre de la composante eau potable venait ainsi d'être modifiée.

#### **1. Réaliser les études pour les ouvrages nouveaux selon les priorités retenues**

Une mission d'identification des sites a été effectuée par une équipe de la DHR. Un rapport a été élaboré à ce propos.

A l'issue d'une DRP lancée pour l'étude faisabilité devant déboucher sur la préparation des dossiers d'appels d'offres, le cabinet BETER a été retenu. Le bureau a produit un rapport diagnostic pour la sélection des sites définitifs. La liste provisoire de sites proposée a été soumise à l'Avis de Non Objection (ANO) des ordonnateurs le 05 Décembre 2009.

Un processus participatif de partage est en cours avec les différentes parties intéressées pour la validation des sites.

#### **A.1.3. Faire contrôler les travaux par des bureaux d'études sous la supervision des agences d'exécution et des divisions régionales**

Une demande de manifestation d'intérêt (DMI) a été lancée par la DHR et la liste restreinte des bureaux d'études a été validée par la DCMP. La DMI lancée par la DEM doit être repris suite au changement de ministère en 2010. En effet, la CMP du nouveau ministère a demandé à la DEM de reprendre en 2010 l'ensemble de ces DMI lancées dans le cadre du PEPAM-BA.

#### **A.1.4. Vulgariser les technologies et approches équitables et viables pour le potabilisation de l'eau dans les zones à taux excessif de fluor et/ ou de sel**

Conformément à la planification, la DGPRE a préparé un DAO pour l'exécution d'une enquête épidémiologique. Le DAO n'a pas pu être lancé en 2009 suite à la nécessité d'obtenir une autorisation préalable du ministère de la

santé.

#### **A.1.5. Exécution des unités pilotes de potabilisation de l'eau.**

Le suivi de l'unité pilote de Thiakhar a été assuré. Par contre, il n'en est pas de même pour les pilotes de Ndiago qui souffrent de ruptures de filtres d'os calcinés. Le PEPAM-AQUA constitue une première réponse à la problématique de la qualité de l'eau qui se pose avec acuité dans le bassin arachidier. A terme, un système de transfert d'eau douce est envisagé à partir du plateau de Thiès pour l'approvisionnement correct en eau des anciens forages du PARPEBA qui n'ont pas une eau de qualité.

L'utilisation du montant restant sur cette ligne budgétaire sera déterminée en étroite collaboration avec le PEPAM AQUA dont le nouveau DTF en gestion est soumis à l'approbation de la SMCL.

#### **A.2.1. Construire 100 édicules dans les institutions et lieux publics selon les priorités des PLHA**

La liste des 100 sites d'édicules publics (EDP) a été adoptée le 1<sup>er</sup> Octobre 2009 par le comité ad hoc désigné par la SMCL.

Toutefois, le planning de réalisation des 100EDP n'a pas été respecté. En effet, une étude d'options technologiques d'assainissement en zone rurale a été menée par le cabinet EDE qui vient de déposer son rapport provisoire. L'appel d'offres pour la réalisation des 100 EDP attend de disposer du rapport validé pour être finalisé. L'idée de scinder les 100 EDP en deux lots de 50 semble avoir été abandonnée en faveur d'un seul marché de 100EDP.

#### **A.2.3. A travers les ASUFOR intéressées, faciliter la construction de dispositifs d'assainissement de base au niveau familial**

Toutes les activités planifiées pour 2009 ont été réalisées, à savoir :

- La sélection de (12) ASUFOR pilotes ;
- La formation SARAR PHAST a été dispensée à l'ensemble des agents ;
- Le plan d'actions prévu pour 2009 est élaboré et en cours d'exécution ainsi qu'il suit :
  - o L'information des 12 communautés rurales concernées ;
  - o La sensibilisation des 12 ASUFOR aboutissant :
    - à l'acceptation d'une participation financière aux latrines familiales;
    - Proposition par les 12 ASUFOR du maintien ou de l'engagement de relais supplémentaires ;
    - Et la promesse d'assainir les villages concernés

#### **A.2.4. Marketing social de l'hygiène et de l'assainissement à travers les vecteurs de communication populaire**

Cette ligne concerne aussi l'exécution du plan d'actions à travers un plan de communication élaboré en 2009 et qui est en instance de validation. Conformément à la planification, il connaîtra un début d'exécution en 2010 comme programmé.

#### **A.2.5. Adapter, tester, et éventuellement vulgariser la méthodologie HAMS (Hygiène et Assainissement en Milieu Scolaire)**

Cette ligne vise également la mise en œuvre du plan d'actions à travers essentiellement les écoles. Le bureau d'études prévu pour la mise en place de la méthodologie n'a pas été recruté, faute de visibilité sur la sous-composante EDP en l'absence des conclusions sur l'étude d'options technologiques en assainissement en zone rurale. Par ailleurs, la recherche documentaire sur la méthode HAMS a été effectuée et les premiers contacts ont eu lieu avec le ministère de la santé.

#### **A.2.6. Fonds d'appui à l'assainissement social**

Le retard dans la mise en œuvre de cette activité est lié à l'attente des résultats de l'étude sur les options technologiques d'assainissement en zone rurale. En effet, le cabinet EDE a été recruté à la suite d'une DRP pour mener l'étude des options technologiques à mettre en œuvre dans le PEPAM-BA. Le bureau a déposé un rapport qui sera validé en atelier. Au moins deux modèles de latrines familiales seront préconisées par l'étude.

#### **A.3.1. Créer et former 30 ASUFOR**

Cette activité est liée à la sélection des sites qui n'a toujours pas abouti. La planification qui prévoit la réalisation de cette activité en 2011 paraît pessimiste. Au vu de la procédure de sélection des sites en cours, l'activité va démarrer en 2010.

#### **A.3.2. Accompagner 53 ASUFOR existantes et les 30 nouvelles sur le plan juridique,**

### **organisationnel et technique**

Les activités liées à l'accompagnement des ASUFOR se sont déroulées normalement. En effet, les ASUFOR ont été sensibilisées et accompagnées notamment dans le renouvellement des instances, à l'assainissement, à la construction des latrines, aux enjeux du PEPAM.

Un guide d'entretien a été élaboré par les services déconcentrés de l'hydraulique et de l'assainissement afin d'établir une situation de référence et des plans d'actions pour chacune des 4 régions du PEPAM-BA.

La DMI pour l'étude du dispositif d'appui a été réalisé en 2009. Comme pour le contrôle des travaux, la procédure doit être reprise en 2010.

#### **A.3.3. Appuyer l'Union de Solidarité et les Fédérations des ASUFOR du Bassin Arachidier (USABA)**

La CCA Kaolack a organisé plusieurs rencontres avec l'USABA. Un atelier sur la fédéralisation des ASUFOR a été organisé par CARITAS auquel ont participé la CCA Kaolack, l'USABA, les fédérations d'ASUFOR des régions de Fatick et Diourbel.

Aucune action préparatoire n'a été réalisée en 2009. Une certaine léthargie constatée au niveau de l'USABA milite pour le renouvellement des instances de cette organisation.

#### **A.4.2. Accompagner les CR dans l'appropriation, l'actualisation et la valorisation des PLHA**

Cette ligne budgétaire est sans objet pour 2009. Toutefois, la réactualisation des PLHA sur la partie assainissement a été faite de mars à juillet 2009.

#### **A.4.3. Faciliter la collaboration entre CR, Divisions Régionales et ASUFOR**

Aucun séminaire n'a été imputé sur cette ligne dont le montant est relativement faible. Cette situation peut s'expliquer par le démarrage timide du sous-programme avec les études préparatoires et sa faible implication dans le CUI en 2009.

#### **A.5.1. Responsabiliser les services déconcentrés dans la mise en œuvre du Sous-programme**

Activité prévue de démarrer en 2010. Toutefois, 5 services déconcentrés ont été mis en place en 2009 : la DRH de Kafrine, et les quatre SRA (de Diourbel, Fatick, Kafrine et Kaolack). La responsabilisation de l'ensemble des services déconcentrés a donc démarré en 2009.

#### **A.5.2. Rendre le cadre de travail des Divisions Régionales plus opérationnel**

Deux dossiers d'acquisition ont été initiés en 2009, notamment :

- Vingt microordinateurs portables, huit imprimantes et huit climatiseurs type « split » ont été acquis par les services déconcentrés de l'assainissement et de l'hydraulique ;
- Un DAO pour la fourniture de 08 véhicules pour les services déconcentrés (SRA et DRH) a été lancé. L'attribution provisoire est en cours validation par la DCMP.

L'acquisition du mobilier prévu en 2009 a été reportée en 2010 dans la perspective de la mise en place de l'ensemble des structures impliquées dans la mise en œuvre du projet.

Par ailleurs, le suivi de la base de données s'est effectué normalement au sein des 4 régions du PEPAM-BA. Une formation a été organisée à l'intention des opératrices de saisie.

#### **A.5.3. Former les Divisions Régionales dans la planification, la maîtrise d'ouvrage, la régulation, le suivi et l'appui-conseil**

Conformément au planning, trois formations ont été organisées, à savoir :

- en passation de marchés publics ;
- sur le fonctionnement des ASUFOR ;
- sur la méthode SARA PHAST,

En outre, plusieurs réunions ont également été organisées pour la planification et le suivi des activités tant au niveau central comme déconcentré.

#### **A.5.4. Renforcer les agences d'exécution du PEPAM sur les aspects du CUI et sur la déconcentration**

Les activités planifiées pour 2009 ont été réalisées. En effet, sur cette ligne budgétaire un appui en logistique (quatre véhicules 4x4 pickup), en matériel de bureau (cinq climatiseurs type « split ») et du matériel informatique

(six ordinateurs portables et quatre imprimantes) a déjà été réalisé au profit des points focaux et de leurs assistants. Un appui en logistique est prévu pour le cabinet du ministère de tutelle (véhicule de ville pour le président du Comité de Pilotage), le DAO a été lancé en 2009.

Le ministère de tutelle a été appuyé dans le cadre du processus de mise en place de Lettres de politiques Sectorielles en vue de la mise en place d'un Cadre de Dépense à Moyen Terme (CDSMT). Un autre appui en mobilier de bureau a été fait pour le cabinet du ministère de tutelle.

En plus des appuis cités ci-dessus, le point focal de la DEM a reçu un appui en formation au niveau de Master en droit de régulation.

#### **A.5.5. Renforcer le système de collecte, de traitement et de valorisation des données sur la ressource d'eau et son utilisation**

Le suivi des piézomètres a été effectué dans le dernier trimestre de l'année 2009. Une incompréhension par la DGPRE de la méthode de consommation des ressources explique le retard dans le démarrage du suivi piézométrique.

La procédure de mise en œuvre des piézomètres a bien avancé en 2009 malgré un ralentissement de la procédure dû à l'instabilité institutionnelle en 2009.

En effet, l'appel d'offres lancé pour la réalisation de piézomètres a été attribué à la société HENAN CHINE pour un montant **60 000€**. Le marché est en cours d'approbation à la DCMP.

#### **A.5.6. Faciliter l'animation de plateformes de concertation sur l'eau et l'assainissement dans les régions concernées**

Pour l'essentiel les prévisions de 2009 ont été réalisées.

En effet, en 2009, l'action du sous-programme a été circonscrite à la sensibilisation et au développement d'un plan d'activités.

Plusieurs rencontres ont eu lieu entre le PEPAM BA, les agences d'exécution, les services déconcentrés et l'UC/PEPAM pour définir un plan d'actions relatif à l'organisation de revues et de plateformes régionales.

#### **A.5.7. Capitaliser et disséminer les expériences**

Le PEPAM-BA a régulièrement participé aux rencontres bimensuelles des bailleurs de fonds évoluant dans l'eau et l'assainissement en zone rurale coprésidées par la CTB et LUX Développement.

Conformément à la planification des activités, aucun décaissement n'a été opéré sur cette ligne en 2009.

##### **➤ Autres activités**

L'année 2009 a été marquée par la préparation du PIC 2010-2013, par la mise en « RACI » du manuel de procédures en exécution nationale, la participation à la préparation du nouveau projet PEPAM-AQUA, par la venue d'une mission d'audit interne de la CTB au mois de mai et par la participation d'une délégation du PEPAM-BA à un séminaire genre à Niamey au Niger. A part des activités déjà citées dans le rapport de suivi et d'évaluation de la mi-année, les activités suivantes ont été réalisées après l'hivernage :

##### **➤ Acquisition d'un groupe électrogène pour les locaux de la CTB à L'Ex-Camp**

Au titre de la contrepartie de l'Etat, le ministère de tutelle a mis à la disposition du PEPAM-BA des locaux sis à l'Ex-Camp Lat Dior pour abriter l'équipe de la cellule de Coordination et d'Appui du sous-programme. Pour faire face aux délestages fréquents, le PEPAM-BA –BA a acquis un groupe électrogène, qui protège la fourniture en électricité pour l'ensemble des locaux dans le bâtiment.

##### **• Mission d'audit externe**

Un audit externe de l'exécution nationale a été effectué par le cabinet Deloitte Sénégal sur la période du 1<sup>er</sup> Avril au 30 Septembre 2009.

Le rapport produit est en cours de validation à travers diverse rencontres.

##### **• Mission de diagnostic de base**

L'étude de diagnostic de base a été réalisée par des consultants des bureaux d'études AGRIFOR et GERAD. Le rapport provisoire de l'étude est circularisé pour recueillir les avis des différentes parties intéressées.

Une SMCL extraordinaire devra se prononcer sur les modifications proposées par l'étude BLS.

### 3 Bilan de la planification des activités

Conformément au Document Technique et Financier (DTF) du PEPAM BA, la CCA est responsable de la production et du suivi des résultats intermédiaires du Sous-Programme en vue de l'atteinte de son objectif spécifique.

Elle est le responsable final de la gestion technique, en relation avec les agences d'exécution, et elle a en charge la responsabilité budgétaire, comptable et administrative du Sous-programme.

A ce titre, en plus d'assurer un appui technique et financier aux agences d'exécution, elle prend aussi en charge, avec la collaboration des agences (points focaux), les activités inscrites en cogestion : système sénégalais, responsabilité conjointe.

#### 3.1 Aperçu des activités

##### A.1.1. Réaliser les études pour les ouvrages nouveaux, les extensions et réhabilitations selon les priorités retenues

##### 1. Réaliser les études pour les ouvrages nouveaux selon les priorités retenues

Conformément à la stratégie préconisée par la DHR pour la réalisation de nouveaux ouvrages AEP, seules deux études seront menées:

- Une étude d'identification des sites ;
- Une étude de faisabilité débouchant sur la préparation des dossiers d'appels d'offres.

Les études topographiques seront par contre réalisées durant les travaux

L'étude d'identification des sites a été réalisée par avec une équipe de la DHR. Tous les frais afférents à l'étude ont été pris en charge par le projet sur la ligne de la présente étude.

Suite à une Demande de Renseignements et de Prix (DRP), le bureau d'études BETER a été commis pour la réalisation de l'étude de faisabilité. La première étape de l'étude a abouti à la sélection d'une liste provisoires de sites soumise à l'Avis de Non Objection(ANO) des ordonnateurs le 05 Décembre 2009.

Des redondances ont été relevées entre la liste des sites de la DHR et celle de la DEM d'une part, et le partage au niveau déconcentré n'a pas été effectué pour une pré-validation des sites à ce niveau avant une finalisation de la liste pour l'obtention de l'ANO des ordonnateurs.

La liste sera ensuite soumise à la validation de la SMCL du 23 Février 2010. Pour faire face aux requêtes des ordonnateurs, une réunion d'harmonisation des listes DHR et DEM a été tenue le lundi 25 Janvier et sera suivie des réunions régionales à Fatick, Kaffrine et Kaolack pour la pré-validation des listes au niveau déconcentré. Une dernière rencontre de finalisation des listes DEM et DHR est prévue avant la saisine des ordonnateurs et de la SMCL pour respectivement l'ANO et l'approbation. Les ordonnateurs considèrent le processus de partage des listes comme un préalable à la délivrance de leur ANO.

A l'approbation de la liste des sites, l'étude d'exécution se poursuivra pour la préparation des dossiers d'appels d'offres.

##### 3.1.1 Réaliser les études pour les extensions et réhabilitations selon les priorités retenues

Une équipe de la DEM a réalisé l'étude d'identification des sites dans les mêmes conditions que la DHR.

Ici, la DEM s'est chargée de l'exploitation des données de terrain et a dressé une liste provisoire de sites. Le processus de validation de la liste DEM est au même niveau que celui de la liste DHR.

A l'approbation de la liste des sites, les DAO seront finalisés en vue d'un lancement imminent.

##### A.1.2. Réaliser les ouvrages nouveaux, d'extension ou de réhabilitation par des entreprises spécialisées

L'activité A.1.2 est sans objet pour 2009, les travaux relatifs à l'approvisionnement en eau potable n'ayant pas démarré.

##### A.1.3. Faire contrôler les travaux par des bureaux d'études sous la supervision des agences d'exécution et des divisions régionales

Cette activité est sans objet pour 2009, les travaux d'infrastructures d'eau potable n'ayant pas démarré.

**A.1.4. Vulgariser les technologies et approches équitables et viables pour le potabilisation de l'eau dans les zones à taux excessif de fluor et/ ou de sel**

Cette ligne budgétaire sera réalisée en exécution nationale en étroite collaboration avec la nouvelle composante du PEPAM-BA, dénommée PEPAM AQUA relative à la potabilisation de l'eau et qui est en cours d'approbation.

**A.1.5. Exécution des unités pilotes de potabilisation de l'eau.**

La ligne budgétaire est actuellement utilisée pour payer le contrat de maintenance de l'unité pilote à Thiakhar. Au démarrage du PEPAM-AQUA, une décision devra être prise sur l'utilisation du montant restant sur la ligne budgétaire. Toutefois, il est déjà envisagé l'achat d'une unité d'une taille plus adaptée pour Thiakhar et le déplacement du système actuel vers un site capable de le rentabiliser.

**A.2.1. Construire 100 édicules dans les institutions et lieux publics selon les priorités des PLHA**

La construction des édicules publics, qui sera réalisée en exécution nationale, est prévue en deux phases. Dans la première phase on vise les zones où il y a déjà de l'eau courante et dans la deuxième, les sites où le PEPAM-BA intervient. La liste des sites a été adoptée par la comité ad hoc désigné par la SMCL.

Les dossiers d'appel d'offres en cours de préparation seront finalisés avec les conclusions attendues de l'étude sur les options technologiques en cours.

**A.2.2. Former 2 relais communautaires d'hygiène auprès de 30 ASUFOR pour la sensibilisation relative à l'hygiène de l'eau et environnementale**

Activité prévue à partir de 2011, année où on compte utiliser le budget disponible (3300 €).

**A.2.3. A travers les ASUFOR intéressées, faciliter la construction de dispositifs d'assainissement de base au niveau familial**

Douze ASUFOR (12) pilotes ont été identifiées. Pour développer un marketing social efficace pour booster la demande de construction des latrines familiales, une formation à la méthode SARAR PHAST a été dispensée à tout le personnel impliqué dans le processus. Les éléments de marketing se feront à travers les relais ASUFOR, avec des latrines de démonstration au niveau des relais ASUFOR, etc. Un plan d'action et de suivi détaillé partagé avec toutes les parties intéressées a été élaboré.

**A.2.4. Marketing social de l'hygiène et de l'assainissement à travers les vecteurs de communication populaire**

Cette ligne budgétaire sera également utilisée pour l'exécution du plan d'action, mais spécifiquement à travers les médias de communication (brochures, affiches, calendriers, presse écrite, radio populaire, cinéma mobile, etc.). 12.000 € seront programmés en 2010 et 2011, 6.000 € dans les deux autres années.

Un Assistant junior a été mis à la disposition de la CCA Kaolack pour la renforcer en matière de communication.

**A.2.5. Adapter, tester, et éventuellement vulgariser la méthodologie HAMS (Hygiène et Assainissement en Milieu Scolaire)**

Troisième ligne budgétaire destinée à l'exécution du marketing sociale de l'hygiène et d'assainissement. Cette partie du plan vise essentiellement les écoles, avec des concours de théâtre aux écoles et à travers l'utilisation des méthodes (comme la méthodologie HAMS) qui ont donné leur preuve ailleurs et qui seront adaptées au contexte local. L'intervention du sous-programme se fait pendant trois années scolaires, en commençant avec des tests pendant l'année scolaire 2009/2010 et une plus large intervention pendant les deux années scolaires suivantes. Un bureau d'études sera chargé en 2009 de la mise en place de la méthodologie. 12.000 € seront programmés pour le dernier trimestre de 2009 pour l'intervention du bureau d'études. Le reste est programmé dans les trois autres années, avec l'accent sur 2011. On envisage éventuellement le recrutement d'un SVCD pour les années scolaires 2010/2011 et 2011/2012 pour accompagner cette activité.

**A.2.6. Fonds d'appui à l'assainissement sociale**

Cette nouvelle ligne budgétaire est devenue nécessaire avec la division de la ligne A\_02\_03 en une partie ingénierie sociale à exécuter en cogestion et une autre intitulée « fonds d'appui », gérée en exécution nationale. Le fonds est destiné à fournir des subventions pour la construction des latrines familiales. 150.000 € sont programmées en 2010, 300.000 € en 2011 et 100.000 € en 2012. Le sous-programme proposera deux types de latrines familiales préconisées par l'étude d'options technologiques en cours. L'étude s'inspire des TdR sur le paquet technologique dans les zones rurales dont l'étude est financée par la BAD.

**A.3.1. Créer et former 30 ASUFOR**

Cette action ne peut commencer avant les travaux et sera confié à un bureau d'études spécialisé. L'appel d'offres sera réalisé entre 2010 et 2011. Une première dépense de 28.000 € est programmée en 2010, le montant restant (56.000 €) en 2011.

**A.3.2. Accompagner 53 ASUFOR existantes et les 30 nouvelles sur le plan juridique, organisationnel et technique**

La moitié du budget est destinée à l'exécution de l'étude sur la structure d'appui, une étude que le PARPEBA n'a pas pu réaliser.

L'autre moitié de cette ligne budgétaire est une activité continue, qui sera réalisée en exécution nationale par les divisions régionales avec l'appui de l'antenne de la CCA à Kaolack.

**A.3.3. Appuyer l'Union de Solidarité et les Fédérations des ASUFOR du Bassin Arachidier (USABA)**

Une réunion de l'assemblée générale de l'USABA est prévue pour définir la stratégie d'appui. Un cabinet sera commis pour affiner la stratégie et proposer un plan d'action qui sera validé lors d'un atelier de restitution.

L'appui à la mise en place d'une centrale d'achat a déjà été identifié comme activité urgente à mettre en œuvre.

Il est prévu d'utiliser l'essentiel de cette ligne budgétaire en 2010 avec quelques petites actions préparatoires en 2011.

**A.3.4. Appuyer le dispositif d'accompagnement des ASUFOR**

Suite à l'exécution de l'étude pour la structure d'appui en 2010, le sous-programme appuiera en exécution nationale la mise en place de cette structure. L'essentiel de cette ligne sera utilisée en 2010 avec ensuite des petites actions d'accompagnement en 2011 et 2012.

**A.4.1. Former les CR sur la planification et vulgariser les modes opératoires du PEPAM**

Cette activité sera exécutée en étroite collaboration avec l'UC PEPAM. Elle consiste notamment en la confection d'un manuel destiné aux conseillers des CR et à des actions de sensibilisation. 30.000 € sont programmés en 2010 pour l'élaboration du manuel et 15.000 € en 2011 pour sa diffusion et pour la campagne de sensibilisation.

**A.4.2. Accompagner les CR dans l'appropriation, l'actualisation et la valorisation des PLHA**

Cette action vise une actualisation annuelle des PLHA pour une appropriation véritable par les CR. La réactualisation des PLHA sur la partie assainissement a été faite de mars à juillet 2009. Et on compte utiliser chaque année 47.000 € pour cette activité à partir de 2010. Une ONG ou un bureau d'études pourrait être engagé pour accompagner cette activité. Le dossier d'appel d'offres sera élaboré en fin 2009 pour démarrer cette activité en 2010.

**A.4.3. Faciliter la collaboration entre CR, Divisions Régionales et ASUFOR**

Appui technique à travers l'organisation de séminaires de réflexion ou d'études spécifiques. L'utilisation de cette ligne budgétaire sera répartie sur la durée du sous-programme avec une planification de 5.000 à 7.000 € annuellement.

**A.5.1. Responsabiliser les services déconcentrés dans la mise en œuvre du Sous-programme**

Cette activité est sans objet pour 2009. Le montant de 12.000 € prévu pour 2009 sera donc utilisé au plus tôt en 2010.

**A.5.2. Rendre le cadre de travail des Divisions Régionales plus opérationnel**

Cette ligne budgétaire est surtout destinée à l'équipement des services déconcentrés. Deux dossiers d'acquisition ont été initiés en 2009 notamment pour la fourniture de 09 véhicules et de matériel informatique. Le matériel informatique est livré et le complément sera apporté en 2010. L'approbation du marché des 9 véhicules avec le fournisseur SERA est en cours. Seul le matériel informatique a été payé en 2009.

**A.5.3. Former les Divisions Régionales dans la planification, la maîtrise d'ouvrage, la régulation, le suivi et l'appui-conseil**

Dès sa mise en place, l'antenne de la CCA a démarré la conception en collaboration avec les structures déconcentrées d'un plan de formation pour les cadres des divisions régionales. L'essentiel des formations et des voyages d'études auront lieu entre 2010 et 2011. 20.000 € sont prévus pour chacune des deux années.

**A.5.4. Renforcer les agences d'exécution du PEPAM sur les aspects du CUI et sur la**

#### déconcentration

Sur cette ligne budgétaire un appui en matériel informatique a déjà été fait pour les points focaux et leurs assistants, un appui en logistique est prévu pour le cabinet de ministère de tutelle (véhicule de ville pour le président du Comité de Pilotage), des stages de formation et des voyages d'études. On prévoit l'utilisation de 25.000 € en 2009, 2010 et 2011 et les 4.000 € restants sont réservés pour d'éventuelles dépenses en 2012.

Le ministère de tutelle a été appuyé dans le cadre du processus de mise en place de Lettres de politiques Sectorielles en vue la mise en place d'un Cadre de Dépense à Moyen Terme (CDSMT). Un appui de ce département en mobilier de bureau est également prévu. Le montant total de l'appui est estimé à 65 000 €.

#### A.5.5. Renforcer le système de collecte, de traitement et de valorisation des données sur la ressource d'eau et son utilisation

Cette activité en exécution nationale sera réalisée par la DGPRE. Elle vise essentiellement la réalisation et le suivi de piézomètres automatiques. Au premier trimestre 2010 seront réalisés les piézomètres. La réalisation et l'équipement des piézomètres seront payés en 2010 (140.000 €). Les 9.000 € restants seront repartis sur la période de 2010 à 2012 pour financer les frais de suivi des nappes.

L'appel d'offres des piézomètres a été lancé et attribué à la société HENAN CHINE pour un montant **60 000€**. Le marché est en cours d'approbation.

#### A.5.6. Faciliter l'animation de plateformes de concertation sur l'eau et l'assainissement dans les régions concernées

En 2009, l'action du sous-programme se limite essentiellement à la sensibilisation et au développement d'un plan d'activités. Des rencontres ont eu lieu entre le PEPAM BA et ses agences d'exécution ainsi que le l'UC/PEPAM pour définir un plan d'action relatif à l'organisation de revues et de plateformes régionales.

#### A.5.7. Capitaliser et disséminer les expériences

En 2008, le sous-programme a participé activement au séminaire de capitalisation du PARPEBA, aux réflexions concernant les nouveaux termes de référence de la DEM et aux rencontres bimensuelles des bailleurs de fonds évoluant dans l'eau et l'assainissement en zone rurale.

Cette ligne budgétaire servira lors des années à venir à assurer la participation du sous-programme à la réflexion nationale à travers l'engagement de l'ATI et le responsable du sous-programme. Trois ouvrages de capitalisation seront réalisés sur des thèmes divers (2010, 2011 et 2012) pour un coût estimé à 7.000 € par ouvrage. Les 8.000 € restants sont repartis sur les 4 années d'intervention pour assurer la participation active du sous-programme à la revue annuelle du PEPAM et à d'autres rencontres de capitalisation d'expériences.

#### ➤ Autres activités

- Réalisation de dix neuf (19) édicules publics dans les communautés rurales de Keur Samba Kane et de Keur Saloum Diané dans la région de Fatick sur financement Budget Consolidé d'Investissement de l'Etat du Sénégal pour un montant de 70 Millions F CFA.

70 Millions F CFA (106 000 euro) ont été inscrits sur deux gestions budgétaires consécutives (2008 et 2009) et ont fait l'objet de ponction par l'Etat du Sénégal. L'appel d'offres initié par la Direction de l'Assainissement à ce propos en Mars n'a pu être finalisé faute de crédits. Les autorités belges ont exprimé leur inquiétude face à cette situation préoccupante et ont invité à plusieurs occasions le Sénégal de trouver une solution rapide et définitive.

Pour l'atteinte des objectifs du projet, il est par conséquent indispensable que le Sénégal mobilise la contrepartie qu'il s'est engagé à apporter à travers la convention spécifique qu'il a signée le 18 Décembre 2007 avec les autorités belges.

- Acquisition d'un groupe électrogène pour les locaux de la CCA à Lat Dior

Au titre de la contrepartie de l'Etat, le ministère de tutelle a mis à la disposition du PEPAM-BA des locaux sis à l'Ex-Camp Lat Dior pour abriter l'équipe de la cellule de Coordination et d'Appui du sous-programme.

Pour faire face aux délestages fréquents, le PEPAM-BA a reçu l'avis de non objection des ordonnateurs d'utiliser 18 000 € initialement prévu pour le bouclage financier du projet de construction de bureaux à Hann, pour l'acquisition d'un groupe électrogène pour les locaux de la CCA Dakar.

- **Mission d'audit**

Un audit externe de l'exécution est prévu tous les six mois. L'audit financier et opérationnel mené par le cabinet Deloitte Sénégal intéresse la période du 1<sup>er</sup> Avril au 30 Septembre 2009.

Sous la supervision de la CTB, le bureau d'études a tour à tour tenu des séances de travail avec la CCA Dakar, les cinq agences d'exécution du PEPAM-BA et la CCA Kaolack. Des séances de restitution ont été organisées pour valider les moutures de rapport proposées.

Le mémorandum de synthèse provisoire est diffusé pour observations. Les principales recommandations de l'audit sont les suivantes :

- Etablissement mensuel de l'état de rapprochement bancaire
- Mise en place d'un système unique de classement et de codification des documents comptables
- Enregistrement des engagements
- Réalisation effective d'un suivi budgétaire mensuel
- Respect strict de la documentation des DRP et des procédures de validation par la commission des marchés du ministère
- Analyse de l'origine des retards accusés dans les activités et appliquer les solutions adéquates
- **Mission de diagnostic de base**

L'étude menée par le bureau vise la définition du point de départ ou la situation de référence du sous programme à partir de l'état des lieux dans la zone d'intervention. Elle a également pour objectif l'élaboration des valeurs de référence et des valeurs cibles des indicateurs retenus en vue de la mise en place d'un système de Suivi et Evaluation (S&E).

Dans le cadre de l'étude les objectifs et le cadre logique du sous-programme ont été revus et mis à jour.

Le rapport provisoire de l'étude est circularisé pour recueillir les avis des différentes parties intéressées.

Une SMCL extraordinaire devra se prononcer sur les modifications proposées par l'étude BLS.

- **Activités CCA d'intérêt général**

La CCA a participé à d'importantes activités parmi lesquelles on peut citer :

- 15 au 16/01/09 : Réunion d'information et d'échanges sur le PEPAM BA à Kaolack
- 6 au 10/03/09 : Visite terrain étude PEPAM AQUA
- 24 au 27 Mars 09 : Atelier PIC 2010/2013 CTB interne
- 15, 21 et 22/04/09: Ateliers régionaux PIC 2010/2013 - 15/04 à Diourbel, 21/04 à Fatick et 22/04 à Kaolack pour Kaolack et Kaffrine
- 23 et 24 Avril 09 : Atelier à Kaolack sur le manuel procédures en exécution nationale
- 28 Avril 09 : Revue annuelle du PEPAM
- 13 au 19 mai 2009 : Mission d'audit interne CTB du PEPAM BA au Sénégal
- 19, 20 et 21 Mai 09 : Atelier au Lac Rose sur Manuel de procédures en exécution national en RACI
- 4 et 5 Juin 09 : Atelier de validation du manuel des procédures en Cogestion

### **3.2 Commission mixte sénégal-belge 2010-2013**

Une commission mixte sénégal-belge a été organisée à Dakar le 7 Décembre en présence du Ministre belge de la Coopération. Trois fiches d'exécution ont été soumises au partenaire belge, à savoir :

- Une sur l'eau productive avec le Ministère chargé de l'environnement pour un montant de **10 000 000 euro**. Ce volet vise autant la mobilisation des ressources d'eau de surface comme souterraines. Cette fiche a été validée et la formulation du projet devrait démarrer en début 2010.
- Une fiche sur l'eau sociale relative au transfert d'eau à partir de Thiès pour régler le problème d'eau des localités du bassin arachidier pour un montant de **14 442 000 euro**. Cette requête sera traitée en 2012 alors que les conclusions sur l'aquifère des calcaires du triangle Toubia Toul-Khombole -Kaba Diack seront connues (cf études ci-dessous)

Une fiche sur la mise en œuvre d'un Plan de Gestion Intégrée des Ressources en Eau dans le bassin

arachidier pour un montant de **2 000 000 euro**. Elle est constituée d'un ensemble d'études relatives aux ressources qui sont identifiées pour la réalisation des infrastructures relatives aux deux fiches ci-dessus. Cette activité est retenue sur le fonds d'études belge

### 3.3 Analyse de la planification des activités

- R.1. L'accès à l'eau potable est assuré pour 60.000 personnes supplémentaires dans les régions de Diourbel, Fatick, Kafrine et Kaolack.

La nouvelle planification paraît très optimiste, seulement trois mois sont prévus pour la passation du marché de forages. Un mois de mobilisation de l'entreprise est également nécessaire pour son installation, ses approvisionnements et les implantations. Le démarrage des travaux de forages prévu pour Juin devrait être repoussé de deux mois au moins, c'est-à-dire jusqu'en septembre.

Il apparaît un retard considérable sur les travaux d'extensions et de réhabilitations. Le démarrage initialement prévu en Janvier 2010 est reporté en Novembre 2010, soit 10 mois plus tard.

Un rattrapage dans les délais pourrait être opéré dans la phase des travaux par le système des allotissements.

Les travaux d'infrastructures d'eau potable sont sur le chemin critique et méritent par conséquent qu'une attention toute particulière leur soit accordée.

- R.2. Les ASUFOR et institutions locales s'engagent dans l'hygiène environnementale, permettant un accès à l'assainissement pour 30.000 personnes et un changement des comportements présentant un risque pour la santé.

Les appels d'offres d'infrastructures devront être finalisés dès obtention des conclusions de l'étude sur les options technologiques, dont le séminaire de validation est prévu en Février 2010.

Les travaux d'édicules publics pourraient être reportés d'au moins quatre mois, délai minimum pour la passation des marchés.

Le recours au système d'allotissement est vivement recommandé. Les activités d'appui sont intimement liées aux travaux d'infrastructures et accuseront aussi un retard.

- R.3. 420.000 usagers sont mobilisés, organisés et formés pour une exploitation durable, efficace et équitable de leurs ouvrages d'AEPA.

Ce résultat est lié aux activités du résultat R1.

- R.4. Les Communautés Rurales s'approprient leurs rôles et responsabilités en matière de planification et de régulation locale.

Les activités de ce résultat ne sont pas sur le chemin critique du projet.

Elles méritent cependant un suivi constant pour une meilleure appropriation du projet par les parties prenantes et une mise à jour régulière des outils de planification.

- R.5. Les mécanismes et compétences pour la réalisation du PEPAM sont renforcés au niveau national et dans les trois régions concernées.

Ces activités doivent être bien planifiées et bien suivies puisqu'elles contribuent au renforcement des capacités de tous les acteurs.

Les activités de ce résultat ne sont pas sur le chemin critique du projet.

## 4 Bilan des finances

### 4.1 Aperçu des dépenses par rapport au planning financier

Le tableau ci-après montre la situation des dépenses au 31 décembre 2009. L'exécution budgétaire est de 93,7 % par rapport à la planification validée en janvier 2009 avec un niveau de décaissement de 968 810 €. On constate qu'il y a une grande disparité dans l'exécution des différentes lignes budgétaires :

- Les activités en cogestion ont été exécutées à 60,6 %
- L'exécution nationale a été décaissée à 88,1 %
- Les moyens généraux ont été exécutés à 107 %

Veuillez remarquer que dans le tableau ci-dessous les chiffres en exécution nationale (planification et dépenses)

concernent en effet des avances. Les dépenses réelles sont analysées en section 3.2.

EXECUTION BUDGETAIRE 2009				Mode d'exécution	Planification 2009 du 13/01/09	Dépenses 2009	% Exécution
A			<b>L'accès à l'eau potable et les conditions d'hygiène et d'assainissement sont durablement améliorés</b>		161 000 €	97 602 €	60,6%
A	01		<b>L'accès à l'eau potable est assuré pour 60.000 personnes supplémentaires</b>		26 000 €	5 222 €	20,1%
A	01	05	Exécution unités pilotes de potabilisation de l'eau	cogestion	26 000 €	5 222 €	20,1%
A	02		<b>L'accès à l'assainissement pour 30.000 personnes et un changement des comportements présentant un risque pour la santé</b>		22 000 €	5 893 €	26,8%
A	02	02	Former 2 relais communautaires d'hygiène auprès de 30 ASUFOR	cogestion	- €	- €	
A	02	03	Faciliter la construction de dispositifs d'assainissement de base au niveau familial	cogestion	4 000 €	3 103 €	77,6%
A	02	04	Marketing social de l'hygiène et assainissement à travers les vecteurs de communication populaire	cogestion	6 000 €	2 790 €	46,5%
A	02	05	Adapter, tester, et éventuellement vulgariser la méthodologie HAMS	cogestion	12 000 €	- €	0,0%
A	03		<b>420.000 usagers sont mobilisés, organisés et formés pour une exploitation durable, efficace et équitable de leurs ouvrages d'AEPA</b>		2 000 €	877 €	43,8%
A	03	01	Créer et former 30 ASUFOR	cogestion	- €	- €	
A	03	03	Appuyer les structures regroupant les ASUFOR du Bassin Arachidier	cogestion	2 000 €	877 €	43,8%
A	04		<b>Les communautés rurales s'approprient leurs rôles et responsabilités en matière de planification et de régulation locale</b>		27 000 €	2 077 €	7,7%
A	04	01	Former les CR sur la planification et vulgariser les modes opératoires du PEPAM	cogestion	- €	- €	
A	04	02	Accompagner les CR dans l'appropriation, l'actualisation et la valorisation des PLHA	cogestion	24 000 €	1 972 €	8,2%
A	04	03	Faciliter la collaboration entre CR, Divisions Régionales et ASUFOR	cogestion	3 000 €	104 €	3,5%
A	05		<b>Les mécanismes et compétences pour la réalisation du PEPAM sont renforcés au niveau national et dans les régions concernées</b>		84 000 €	83 534 €	99,4%
A	05	01	Responsabiliser les Divisions Régionales dans la mise en œuvre du programme	cogestion	- €	1 367 €	
A	05	02	Rendre le cadre de travail des Divisions Régionales plus opérationnel	cogestion	50 000 €	18 876 €	37,8%
A	05	03	Former les Divisions Régionales	cogestion	7 000 €	12 458 €	178,0%
A	05	04	Renforcer les agences d'exécution du PEPAM sur le CUI et la déconcentration	cogestion	25 000 €	43 685 €	174,7%
A	05	06	Faciliter l'animation de plateformes de concertation dans les régions	cogestion	- €	502 €	
A	05	07	Capitaliser et disséminer les expériences	cogestion	2 000 €	6 647 €	332,3%
B			<b>Exécution Nationale</b>		335 000 €	295 000 €	88,1%
B	01		<b>Exécution Nationale</b>		335 000 €	295 000 €	88,1%
B	01	01	Exécution National	Ex. Nat.	335 000 €	295 000 €	88,1%
X			<b>Réserve budgétaire (max 5% * total activités)</b>		- €	- €	
X	01		<b>Réserve budgétaire</b>		- €	- €	
X	01	01	Réserve budgétaire COGESTION	cogestion	- €	- €	
X	01	02	Réserve budgétaire REGIE	régie	- €	- €	
Z			<b>Moyens généraux</b>		538 400 €	576 207 €	107,0%
Z	01		<b>Frais de personnel</b>		346 800 €	376 811 €	108,7%
Z	01	01	Assistance technique	régie	270 000 €	302 646 €	112,1%

Z	01	02	Expert national ingénierie sociale	cogestion	4 800 €	4 878 €	101,6%	
Z	01	03	Directeur national	cogestion	9 600 €	10 367 €	108,0%	
Z	01	04	Équipe finance et administration	cogestion	28 800 €	34 576 €	120,1%	
Z	01	05	Équipe technique	cogestion	14 400 €	2 165 €	15,0%	
Z	01	06	Autres frais de personnel	cogestion	19 200 €	22 095 €	115,1%	
Z	01	08	Personnel administratif et d'appui	régie	- €	85 €		
Z	02		<b>Investissements</b>		<b>104 000 €</b>	<b>113 177 €</b>	<b>108,8%</b>	
Z	02	01	Véhicules en régie	régie	67 000 €	67 072 €	100,1%	
Z	02	02	Véhicule en cogestion	cogestion	23 000 €	22 860 €	99,4%	
Z	02	03	Équipement bureau	cogestion	5 000 €	10 516 €	210,3%	
Z	02	04	Équipement IT	cogestion	6 000 €	11 202 €	186,7%	
Z	02	05	Équipement IT	régie	3 000 €	1 528 €	50,9%	
Z	03		<b>Frais de fonctionnement</b>		<b>62 100 €</b>	<b>82 444 €</b>	<b>132,8%</b>	
Z	03	01	Frais de fonctionnement des véhicules	cogestion	12 000 €	25 190 €	209,9%	
Z	03	02	Télécommunications	cogestion	3 300 €	5 607 €	169,9%	
Z	03	03	Fournitures de bureau	cogestion	6 000 €	21 530 €	358,8%	
Z	03	04	Missions équipe CCA	cogestion	6 000 €	10 448 €	174,1%	
Z	03	05	Frais de représentation et de communication externe	cogestion	5 000 €	1 237 €	24,7%	
Z	03	06	Frais de consultance	cogestion	- €	- €		
Z	03	07	Frais financiers	cogestion	900 €	1 777 €	197,5%	
Z	03	08	Frais de réunions (CP et autres)	cogestion	1 000 €	4 372 €	437,2%	
Z	03	09	Frais de fonctionnement assistance technique	régie	12 000 €	3 610 €	30,1%	
Z	03	10	Étude de base au démarrage du programme	cogestion	- €	- €		
Z	03	11	Frais financiers	régie	900 €	352 €	39,1%	
Z	03	12	Frais assurance véhicules agences	cogestion	15 000 €	8 322 €	55,5%	
Z	04		<b>Audit et Suivi et Evaluation</b>		<b>25 500 €</b>	<b>3 775 €</b>	<b>14,8%</b>	
Z	04	01	Frais de suivi et évaluation	régie	20 000 €	1 199 €	6,0%	
Z	04	02	Audit financier	régie	5 500 €	- €	0,0%	
Z	04	03	Appui technique CTB HQ	régie	- €	2 576 €		
<b>TOTAL</b>					<b>1 034 400 €</b>	<b>968 810 €</b>	<b>93,7%</b>	
					<b>Régie</b>	<b>378 400 €</b>	<b>379 066 €</b>	<b>100,2%</b>
					<b>Cogestion</b>	<b>321 000 €</b>	<b>294 744 €</b>	<b>91,8%</b>
					<b>Ex. Nat.</b>	<b>335 000 €</b>	<b>295 000 €</b>	<b>88,1%</b>

#### Activités en cogestion :

##### A-01- Suivi unités pilotes

L'écart entre la planification et l'exécution budgétaire est élevé. Vu le retard dans le démarrage du PEPAM-AQUA, on n'a pas encore pu décider sur l'utilisation du montant disponible sur cette ligne budgétaire, ce qui explique le faible niveau de décaissement (20,1 %)

##### A-02 à A-04 – Ingénierie sociale

L'écart entre la planification et l'exécution budgétaire est élevé pour l'ensemble des lignes budgétaires qui concernent l'ingénierie sociale :

- La reprise de la DRP des options technologiques
- Le retard dans l'exécution des revues régionales du PEPAM, du à une surcharge de travail pour le responsable suivi-évaluation de l'UC-PEPAM
- Un retard dans le démarrage des tests de la méthode HAMS, dû aux difficultés dans l'harmonisation avec d'autres partenaires
- Des divergences de vu entre la DEM et la CCA Kaolack dans l'utilisation des différentes modes d'exécution pour les activités qui concernent les ASUFOR

##### A-05 – Renforcement des institutions

Avec un niveau d'exécution de 99,4 %, les lignes qui concernent l'appui institutionnel ont été exécutées selon la planification. Mais un examen en détail, montre que toutes les lignes présentent de grands écarts entre la planification et l'exécution budgétaire.

### Conclusion activités en cogestion

L'exécution budgétaire n'a pas été en conformité avec la planification pour l'ensemble des lignes budgétaires. Les grands écarts sont surtout dus à la nouvelle approche du sous-programme qui a rendu la planification extrêmement difficile.

### Moyens généraux

#### Z-02 – Investissements

Les investissements en équipement de bureau et en IT ont été bien plus importants que prévu. La construction de bureaux à Hann n'a pas eu lieu suite à l'affectation de locaux à la CCA à Lat Dior. Le déménagement survenu plus rapidement que prévu a permis d'utiliser la totalité du budget en investissements en 2009 y compris la partie programmée pour 2010.

#### Z-03 – Frais de fonctionnement

L'écart entre la planification et l'exécution budgétaire est élevé avec 132,8 %. Cet écart est surtout dû à une grande sous-estimation du coût de fonctionnement et du personnel pendant la formulation, rendant une planification réaliste impossible au début de 2009. Cette sous-estimation des coûts a comme conséquence l'insuffisance des moyens généraux pour arriver au terme du sous-programme.

#### Z-04 – Suivi et évaluation

Le niveau de décaissements est très faible avec une exécution de 14,8 % de la planification. Cet écart s'explique par le fait que le paiement des missions d'audit et de diagnostique de base a été reporté en début 2010 au lieu de fin 2009.

### Exécution Nationale

Le taux d'exécution des dépenses prévues pour 2009 est de **45,6%**. Ce faible taux s'explique notamment par :

- le non démarrage d'importantes composantes du projet comme les travaux d'EDP, la création des 30 nouvelles ASUFOR et le suivi des nappes ;
- les difficultés de mobilisation des frais de déplacement mis à la disposition des agences d'exécution. Les conditions de décaissement de ces fonds sont très rigides et ne sont réunies que dans l'accomplissement d'activités régaliennes en lien avec le projet, seulement dans deux cas : lorsque les points focaux et/ou leurs assistants se déplacent dans la zone du projet ou quand les services déconcentrés viennent en mission à Dakar ;
- le remplacement de l'APD par une étude de faisabilité complétée par une étude d'exécution sommaire telle que préconisée par la SMCL du 22 Mai 2009. Le paiement de l'avance de démarrage du contrat d'APD d'un montant de **50 150 €** programmé pour 2009 a été remplacé par un contrat de **28 300 €** pour l'étude de faisabilité et études d'exécution sommaire.

L'appui en personnel a connu une hausse sensible suite aux mesures prises par la SMCL du 07 Août 2009 par rapport au renforcement des moyens humains des agences d'exécution.

On note une progression significative dans la consommation de la rubrique « Appui entretien voitures », témoignant de la maîtrise par les agences d'exécution du mécanisme mis en place à cet effet.

Pour accroître la consommation des frais de déplacement, il est proposé la généralisation de l'allocation des frais de déplacement à tout le personnel de terrain des services déconcentrés, notamment chauffeurs, Animateurs (rices).

## 4.2 Analyse du planning financier

L'analyse des différentes lignes budgétaires en cogestion et en régie est à la base de la planification budgétaire pour 2010. Il en ressort que les moyens généraux en cogestion ne suffisent pas pour supporter le fonctionnement du projet jusqu'en 2012. Des propositions sont faites pour équilibrer le budget. Elles tiennent compte aussi non seulement du souhait de la CTB déjà validé par les ordonnateurs de payer l'ensemble du personnel local en cogestion, mais aussi de la recommandation de la mission d'audit préconisant que l'étude de diagnostic de base soit payée en régie. Les principales lignes budgétaires qui requièrent dispositions spécifiques sont les suivantes :

### A\_01\_05 – Exécution unités pilotes de potabilisation de l'eau

**Budget actuel : 32 000 €**

**Niveau de décaissement fin décembre 2009 : 5 482 € (17,1 %)**

La ligne budgétaire est actuellement utilisée par la CCA Dakar pour payer le contrat de maintenance de l'unité pilote à Thiakhar. Dès démarrage du PEPAM-AQUA, une décision sera prise sur l'utilisation du montant restant sur la ligne budgétaire. Toutefois, on envisage déjà l'achat d'une unité d'une taille plus adaptée pour Thiakhar et le déplacement du système actuel vers un site capable de le rentabiliser.

**A\_02 - Les ASUFOR et institutions locales s'engagent dans l'hygiène environnementale, permettant un accès à l'assainissement pour 30.000 personnes et un changement des comportements présentant un risque pour la santé**

**Budget actuel : 130 300 €**

**Niveau de décaissement fin décembre 2009 : 5 893 (4,5 %)**

**Prévision de dépenses 2010 : 47 150 €**

La CCA Kaolack a développé pendant l'année 2009, en étroite collaboration avec les services régionaux d'assainissement, un plan d'action d'IEC dans le domaine de l'assainissement. A l'intérieur de ce groupe de lignes budgétaires; des transferts entre les lignes pourraient être nécessaires ultérieurement. Vu le faible niveau actuel de décaissement, une éventuelle révision budgétaire n'est pas envisagée actuellement.

**A\_03 - 420.000 usagers sont mobilisés, organisés et formés pour une exploitation durable, efficace et équitable de leurs ouvrages d'AEPA**

**A\_03\_01 – Créer et former 30 ASUFOR**

**Budget actuel : 84 000 €**

**Niveau de décaissement fin décembre 2009 : - (0 %)**

**Prévision de dépenses 2010 : 32 500 €**

Considérant que la création et la formation des ASUFOR est une activité régaliennne de la Direction de l'Exploitation et de la Maintenance, cette structure a demandé de changer la modalité d'exécution de cette ligne budgétaire de la cogestion vers l'exécution nationale. Au même moment, pour faciliter les activités d'ingénierie sociale de la CCA Kaolack, le consultant en charge de l'étude diagnostic de base a proposé de transférer un même montant de 84 000 € sur la ligne budgétaire de l'accompagnement des ASUFOR vers la cogestion. Cependant, considérant que les aspects d'animation, d'IEC, de réunions, de séminaires, etc. sont également des prérogatives de la DEM et que le rôle de la CCA devait se limiter à les accompagner dans ce travail, le Directeur de l'agence n'est pas favorable au changement ainsi proposé.

**A\_05 - Les mécanismes et compétences pour la réalisation du PEPAM sont renforcés au niveau national et dans les régions concernées**

**Budget actuel : 493 000 €**

**Niveau de décaissement fin décembre 2009 : 83 909 € (17,0 %)**

**Prévision de dépenses 2010 : 197 300 €**

Les activités d'appui institutionnel sont conjointement exécutées par la CCA Dakar et la CCA Kaolack. Les activités se déroulent normalement et des révisions budgétaires ne sont pas envisagées pour le moment.

**Moyens généraux - planification des dépenses pour le fonctionnement du personnel.**

**Z\_01\_01 - Assistance technique**

**Budget actuel : 1 080 000 €.**

**Niveau de décaissement fin décembre 2010 : 482 796 € (44,7 %).**

**Prévision de dépenses 2010 : 303 000 €**

Les dépenses sur cette ligne pour deux assistants techniques sont dans l'ordre de grandeur de 300.000 € annuel. Le budget a été sous-estimé à 1.080.000 € pour 4 ans et ne suffit pas pour répondre aux engagements. En conséquence le budget actuel sera consommé fin décembre 2011, loin avant l'expiration des contrats des deux AT sur place. On attend la Mission d'Évaluation à mi-parcours pour la formulation de recommandations à ce sujet.

**Z\_01\_04 – Équipe finances et administration**

**Budget actuel : 76 800 €.**

**Niveau de décaissement fin décembre 2009 : 34 934 € (45,5 %).**

**Prévision de dépenses 2010 : 56 661 €**

Dépenses 4000 € par mois. Salaire RAF 1.175.000 CFA par mois + deux secrétaires et deux comptables, chacun 275.000 par mois + les charges sociales + l'assurance complémentaire + les éventuelles formations. Tous les

recrutements ont eu lieu entre mai et août 2009 au lieu des affectations prévues par le DTF. Le DTF ne prévoyait que le recrutement du RAF en régie à un niveau de salaire bien moindre. Vu la décision des ordonnateurs de payer l'ensemble du personnel en cogestion et la décision du SMCL de recruter l'ensemble du personnel administratif, un budget plus conséquent sera nécessaire.

Le budget nécessaire pour arriver à juillet 2012 s'élève à 186.000 €. Actuellement le budget permet d'augmenter cette ligne budgétaire à 167.200 €, assurant les salaires jusqu'au début 2012. Pour arriver à cela, on propose un transfert de 45.000 € en provenance de la ligne de la ligne Z\_01\_05 et 45.400 € de la ligne Z\_01\_08.

#### **Z\_01\_05 – Equipe technique**

**Budget actuel 72 000 €.**

**Niveau de décaissement fin décembre 2009 : 2 165 € (3,0 %).**

**Prévision de dépenses 2010 : 1 829 €**

La ligne Z\_01\_05 n'est utilisée actuellement que pour l'allocation de l'informaticien à Kaolack, M Alassane Ly (100.000 CFA par mois – 457 € par trimestre).

Le budget nécessaire afin de maintenir l'informaticien jusqu'au mi 2012 s'élève à 7 000 €. En conséquence, on peut diminuer le budget avec 65 000 €. On transfère 20.000 € vers la ligne budgétaire Z\_04\_01 afin de tenir compte de l'augmentation des coûts de l'étude de diagnostic de base et on transfère 45.000 € vers la ligne Z\_01\_04 afin de tenir compte du coût réel de l'équipe administrative.

#### **Z\_01\_06 – Autres frais personnel. Ligne budgétaire pour payer les chauffeurs.**

**Budget actuel : 38 400 €.**

**Niveau de décaissement fin décembre 2009 : 22 366 € (58,2 %).**

**Prévision de dépenses 2010 : 26 046 €**

Salaires de 4 chauffeurs (dont 1 chauffeur / coursier / logisticien). Les dépenses totales, y compris les charges sociales et les assurances complémentaires s'élèvent à approximativement 2000 € par mois. Veuillez remarquer que cette décision est également touchée par la décision des ordonnateurs de payer l'ensemble du personnel en cogestion.

Le budget nécessaire jusqu'au juillet 2012, tout compris, s'élève à approximativement 94 000 €. Le budget actuel permet une augmentation sur la ligne budgétaire jusqu'à un montant de 84 359 €, avec un transfert de 45 959 € à partir de la ligne budgétaire Z\_01\_08, permettant ainsi le paiement des salaires des chauffeurs jusqu'à début 2012.

#### **Z\_01\_08 – Personnel administratif et d'appui en régie.**

**Budget actuel : 96 000 €.**

**Niveau de décaissement fin décembre 2009 : 4 641 € (4,8 %).**

**Prévision de dépenses 2010 : - €**

Vu que l'ensemble du personnel est désormais payé en cogestion, aucune dépense supplémentaire prévue. Afin de tenir compte de ce changement, on propose de transférer 45.400 € sur la ligne Z\_01\_04 et 49.959 € vers la ligne Z\_01\_06.

La proposition de révision budgétaire ci-dessus résultera dans une diminution des frais de personnel avec 20.000 € au profit des frais de suivi et d'évaluation

#### **Frais d'investissement**

##### **Z\_02\_01 – véhicules en régie**

**Budget actuel : 107 000 €**

**Niveau de décaissement fin décembre 2009 : 106 688 € (99,7 %)**

**Prévision de dépenses 2010 : - €**

Il n'y a aucun nouveau décaissement prévu, on propose de transférer le reliquat de 312 € vers la ligne Z\_02\_03, actuellement déficitaire.

##### **Z\_02\_02 – véhicules en cogestion**

**Budget actuel : 23 000 €**

**Niveau de décaissement fin décembre 2009 : 22 860 € (99,4 %)**

**Prévision de dépenses 2010 : - €**

Il n'y a aucun nouveau décaissement prévu, on propose de transférer le reliquat de 140 € vers la ligne Z\_02\_03,

actuellement déficitaire.

**Z\_02\_03 – Equipement bureau**

**Budget actuel : 10 000 €**  
**Niveau de décaissement fin décembre 2009 : 10 516 € (105,2 %)**  
**Prévision de dépenses 2010 : - €**

Le budget est actuellement épuisé, on voit un dépassement de 512 €. On propose de rectifier ce dépassement avec un transfert de 312 € à partir de la ligne Z\_02\_01, 140 € à partir de la ligne Z\_02\_02 et les 64 € restant à partir de la ligne Z\_02\_04.

**Z\_02\_04 – Equipement IT en cogestion**

**Budget actuel : 12 000 €**  
**Niveau de décaissement fin décembre 2009 : 11 202 € (93,4 %)**  
**Prévision de dépenses 2010 : - €**

Il reste 798 € sur la ligne. On propose de transférer 64 € sur la ligne Z\_02\_03 afin de compenser le dépassement budgétaire. Il reste 734 € sur la ligne,

**Frais de fonctionnement**

**Z\_03\_01 – Frais de fonctionnement des véhicules**

**Budget actuel : 48 000 €**  
**Niveau de décaissement fin décembre 2009 : 36 253 € (75,5 %).**  
**Prévision de dépenses 2010 : 19 000 €**

Le budget prévoit 3 véhicules pour une période de 4 ans avec un niveau de dépenses de 1000 € en moyenne par mois. Sur cette ligne nous devons payer l'assurance et la maintenance des voitures du personnel affecté plus le carburant des 5 véhicules de la CCA.

Vu les augmentations du prix de carburant et vu l'utilisation de 5 véhicules au lieu de 3, le budget s'épuisera mi 2010. On propose d'ajouter 25.000 € à partir de la ligne Z\_03\_09, frais de fonctionnement de l'assistance technique afin d'avoir assez sur le budget pour arriver à la fin de 2011

**Z\_03\_02 – Télécommunications**

**Budget actuel 14 400 € (200 000 CFA par mois)**  
**Niveau de décaissement fin décembre 2009 : 5 660 € (39,3 %).**  
**Prévision de dépenses 2010 : 10 000 €**

Le budget est prévu pour l'achat de cartes prépayées (1 carte de 25.000 CFA par mois pour les cadres et 1 carte de 10.000 CFA par mois pour le personnel d'appui). L'utilisation de cette ligne a augmenté avec l'installation de la ligne téléphonique dans les nouveaux locaux du PEPAM-BA qui ne sont pas prise en charge par la contrepartie, mais payé en cogestion. Les frais mensuels de la ligne fixe s'élève à environnement 300 €. Le budget ne suffira donc certainement pas jusqu'à la fin du sous-programme. Veuillez remarquer que les frais téléphoniques du bureau de la CCA à Kaolack sont effectivement pris en charge sur le budget de la contrepartie. On propose de négocier avec l'administration une harmonisation entre les deux bureaux avec un prise en charge effectif des frais de télécommunication par l'administration..

**Z\_03\_03 – Fournitures de bureau**

**Budget actuel : 24 000 €.**  
**Niveau de décaissement fin décembre 2009 : 21 847 € (91,0 %)**  
**Prévision de dépenses 2010 : 14 400 €**

Le budget ne prévoit pas une ligne budgétaire pour le fonctionnement du bureau. Actuellement c'est la ligne Z\_03\_03 qui est utilisée pour ce genre de dépenses. A part de cela, le sous programme dispose de deux équipes, une à Dakar et une à Kaolack. Les dépenses sur cette ligne sont donc nettement supérieures aux prévisions, en 2009 à peu près de 1800 € par mois. On propose de limiter les dépenses à 1500 € par mois et de transférer 31 678 € à partir de la ligne Z\_03\_12 afin d'arriver avec le budget à fin 2011.

**Z\_03\_04 - Missions équipe CCA**

**Budget actuel : 24 000 €.**  
**Niveau de décaissement fin décembre 2009 : 11 424 € (47,6 % %)**  
**Prévision de dépenses 2010 : 12 000 €**

Un jour de mission d'un cadre national coût à peu près 75 000 CFA, y compris le chauffeur, un jour de mission d'un cadre international tourne autour de 60 000 CFA. En comptant une moyenne de 2 jours de mission par cadre par mois, le besoin s'élève approximativement à 1000 € par mois. On propose de transférer 11 000 € sur cette ligne pour arriver à la fin de 2011. On propose de transférer 3000 € à partir de la ligne Z\_03\_09 et 8000 € à partir de la ligne Z\_03\_12.

**Z\_03\_06 – Frais de consultance**

**Budget actuel : 0 €.**

Ligne budgétaire annulée précédemment.

**Z\_03\_07 – Frais financier cogestion**

**Budget actuel : 3 600 €.**

**Niveau de décaissement fin décembre 2009 : 2 132 € (59,2 %)**

**Prévision de dépenses 2010 : 1 600 €**

Les frais bancaires sont actuellement en moyenne 500 € par trimestre et ont une tendance à la hausse. On propose d'ajouter 2200 € sur cette ligne budgétaire à partir de la ligne Z\_03\_11, frais financier en régie, afin de pouvoir atteindre fin 2011.

**Z\_03\_09 – Frais de fonctionnement AT (régie)**

**Budget actuel : 48.000 €.**

**Niveau de décaissement fin décembre 2009 : 14 473 € (30,2 %)**

**Prévision de dépenses 2010 : 2 300 €**

Cette ligne budgétaire était très sollicitée au début du sous-programme en raison de l'absence d'un compte en cogestion. Actuellement cette ligne n'est utilisée que pour l'assurance et l'entretien des véhicules acheté en régie. Le niveau du budget peut être révisé vers 20 000 €. On propose de transférer 25 000 € vers la ligne Z\_03\_01, frais de fonctionnement des véhicules en cogestion et 3000 € vers la ligne Z\_03\_04, missions équipe CCA.

**Z\_03\_10 – Etude de base**

**Budget actuel : 20.000 €.**

**Niveau de décaissement fin décembre 2009 : 0 € (0 %)**

**Prévision de dépenses 2010 : - €**

Ligne à annuler suite aux recommandations de la mission d'audit, l'étude a été exécutée en régie. Les 20 000 € seront transféré vers la ligne Z\_04\_01, frais de suivi et évaluation.

**Z\_03\_11 – Frais financiers (régie)**

**Budget actuel : 4.000 €.**

**Niveau de décaissement fin septembre 2009 : 652 € (16,3 %)**

**Prévision de dépenses 2010 : 400 €**

Les dépenses locales en régie sont assez faibles. Les frais s'élèvent en moyenne à 100 € par trimestre. A ce niveau un budget de 1 800 € sera suffisant. On propose de transférer 2200 € vers la ligne Z\_03\_07, les frais financiers en cogestion.

**Z\_03\_12 – Frais assurance véhicules agences**

**Budget actuel : 48.000 €.**

**Niveau de décaissement fin septembre 2009 : 39 678 € (17,3 %)**

**Prévision de dépenses 2010 : 16 000 €**

Comme il s'agit ici d'un appui aux agences, on propose de prendre ces frais en charge sur les lignes budgétaires d'appui institutionnel, notamment Z\_05\_02 (services déconcentrés) et A\_05\_04 (directions nationales). On peut donc diminuer cette ligne budgétaire avec 39 678 € en faveur d'autre lignes de frais de fonctionnement, Z\_03\_03 et Z\_03\_04.

**Frais d'Audit et Suivi et Evaluation**

**Z\_04\_01 – Frais de suivi et évaluation**

**Budget actuel : 60.000 €.**

**Niveau de décaissement fin septembre 2009 : 1 199 € (2,0 %)**

**Prévision de dépenses 2010 : 70 000 €**

Suite aux recommandations de la mission d'audit, l'étude de base au démarrage a été exécutée sur cette ligne budgétaire. On tenant compte du coût actuel de l'étude, on propose de transférer 20 000 € à partir de la ligne Z\_01\_05 et Z\_03\_10.

#### Résumé budget et planification budgétaire :

##### ➤ Régie :

Sur les différentes lignes en régie il y a 121 871 € disponible et on cherche 40 000 € afin de tenir compte de l'exécution de l'étude de démarrage en régie. On propose donc la révision budgétaire suivante :

- Z\_01\_08 – Personnel administratif et d'appui - diminution de la ligne budgétaire avec 91 359 €
- Z\_02\_01 – véhicules en régie - diminution de la ligne budgétaire avec 312 €
- Z\_03\_09 – fonctionnement AT - diminution de la ligne budgétaire avec 28 000 €
- Z\_03\_11 – frais financiers - diminution de la ligne budgétaire avec 2200 €
- Z\_04\_01 – Frais de suivi et évaluation – augmentation de la ligne budgétaire avec 40 000 €

Le résultat des changements proposés est un transfert de 81 871 € de la régie vers la cogestion.

##### ➤ Cogestion :

En tenant compte de ce transfert entre régie et cogestion et des autres constats ci-dessus, il manque actuellement 146 907 € pour arriver à la fin du mois de juillet 2012, date estimée de la clôture du PEPAM-BA. Le but des changements budgétaires proposés ci-dessous est de prévoir un budget qui tiendra sans révisions majeures jusqu'à la fin de 2011.

Z_01_04 – Equipe finance et administrative:	Augmentation du budget avec 90 400 €
Z_01_05 – Equipe technique :	Diminution du budget avec 65 000 €
Z_01_06 – Personnel d'appui :	Augmentation du budget avec 45 959 €
Z_02_02 – Véhicules en cogestion :	Diminution du budget avec 140 €
Z_02_03 – Equipement de bureau :	Augmentation du budget avec 516 €
Z_02_04 – Equipement IT :	Diminution du budget avec 64 €
Z_03_01 – Frais fonctionnement véhicules :	Augmentation du budget avec 25 000 €
Z_03_03 – Fournitures/fonctionnement bureau :	Augmentation du budget de 31 678 €
Z_03_04 – Frais de missions CCA :	Augmentation du budget avec 11 000 €
Z_03_07 – Frais financiers :	Augmentation du budget avec 2 200 €
Z_03_10 – Etude de base au démarrage :	Diminution du budget avec 20 000 €
Z_03_12 – Frais assurance véhicules agences :	Diminution de la ligne avec 39 678 €

Il revient ensuite à la Mission d'Evaluation à Mi Parcours, prévue provisoirement pour le mois d'octobre 2010, de formuler des propositions pour fixer la date de la fin des activités du PEPAM-BA et d'équilibrer le budget jusqu'à la fin du sous-programme.

##### ➤ Exécution Nationale :

La planification financière des différentes agences d'exécution est consolidée dans l'annexe 3c. Pour le besoin du FIT et afin de rester prudent, des montants égaux à 80% de cette planification ont été rapportés dans la planification budgétaire en cogestion sur la ligne B\_01\_01 Exécution Nationale.

## 5 Suivi des indicateurs

Pendant l'année 2009, l'essentiel des activités a été consacré aux procédures administratives et aux études préparatoires à l'exécution des travaux sur le terrain. Les différents indicateurs définis dans le DTF n'ont donc subi aucune évolution.

L'étude de diagnostic de base, dont le rapport est en cours de finalisation, devrait fournir le niveau des indicateurs de référence, ainsi que le rythme et la méthode de suivi.

## 6 Evaluation des critères de suivi

### 6.1 Efficience

Le sous-programme est exécuté par quatorze structures différentes, cinq au niveau de Dakar et neuf au niveau régional. L'efficience du sous-programme souffre de ce grand nombre de structures qui participent dans

l'exécution. Chaque acteur bénéficie d'un appui en moyens logistiques, bureautiques et informatiques, en formations et d'une appui dans son fonctionnement. Cette appui institutionnel, bien que justifié et important, a son prix, qui diminue le part pour les investissements en infrastructures de base. L'efficacité peut se mesurer de trois façons :

#### **6.1.1 Respect de la planification**

La planification n'a pas pu être respectée. Plusieurs raisons peuvent être évoquées :

- La Convention d'Exécution entre la CTB et les Agences d'Exécution a été signée le 13 mars 2009. Le compte spécial a été approvisionné en avril. Ce n'est qu'à ce moment que les activités en exécution nationale ont pu démarrer.
- Certaines agences d'exécution ont, pendant les premiers mois d'exécution, mal compris leur propre responsabilité dans l'exécution du sous-programme. Une SMCL extraordinaire au mois de mai a permis de rectifier cette incompréhension.
- Aucun des points focaux ne travaille en plein temps pour le sous-programme. Ce fait explique certaines absences et renforce le besoin d'assistants. On constate actuellement que les assistants ne sont pas suffisamment impliqués dans le travail. Ils ne sont pas toujours au courant de l'ensemble des évolutions dans les dossiers. Le point focal de la DEM ne dispose même plus d'un assistant depuis que le titulaire de ce poste a été affecté hors du sous-programme. La préparation des dossiers d'appel d'offres et le suivi des dossiers en cours connaissent un certain ralentissement pour cette raison.
- Les trois directions concernées par l'hydraulique ont été transférées début mai 2009 vers un autre ministère. Ce changement de ministère a bloqué l'ensemble des Demandes de Manifestation d'intérêt (DMI) et des Appels d'offres (AO) en cours. Certains dossiers ont été débloqués au courant de l'année, mais d'autres, notamment l'ensemble des dossiers de la DEM, devront être totalement repris en début 2010.
- Les rôles et les responsabilités de chacune des quatre agences d'exécution techniques ont bien été définis. Conformément à l'esprit de la modalité d'Exécution Nationale elles ont chacune préparé séparément la liste de leurs interventions sur le terrain. Cette absence de synergie et d'harmonisation a eu pour conséquence le passage de trois missions différentes censées œuvrer pour le même projet PEPAM-BA dans chaque communauté rurale et l'élaboration par la DEM et la DHR de listes qui se recoupent sur plusieurs sites. L'harmonisation des listes DEM et DHR indispensable que requièrent ces double-emplois a provoqué des retards dans la suite de l'exécution des études.

#### **6.1.2 Moyens engagés dans l'exécution des activités**

La multiplication d'acteurs dans l'exécution du PEPAM-BA implique un apport en moyens logistiques, bureautiques et informatique, ainsi qu'un appui en fonctionnement. Cela suppose que les ressources utilisées pour les dépenses en moyens généraux augmentent par rapport aux investissements. Le pourcentage de la subvention belge qui arrive au niveau du groupe cible principal est donc amoindri par rapport à celui obtenu pour une exécution projet. Comme les dépenses en moyens généraux sont plus importantes que prévues, le sous-programme manque de ressources financières pour arriver à son échéance. De la programmation financière il ressort que les moyens généraux en régie et en gestion s'épuiseront en fin 2011.

#### **6.1.3 Taux de réalisation des indicateurs des résultats**

Vu ce qui précède, le sous-programme n'a pas encore pu contribuer à l'évolution positive des indicateurs des résultats

### **6.2 Efficacité**

L'efficacité d'une intervention est exprimée par le taux de réalisation des indicateurs de l'objectif spécifique et par la satisfaction des groupes-cibles quant aux résultats. Vu que le sous-programme n'a pas encore pu démarrer ses activités sur le terrain, on ne peut pas encore mesurer son efficacité.

### **6.3 Durabilité**

L'appropriation du projet est en cours de construction avec les rencontres de partage et les formations organisées au profit des différentes parties intéressées. Cette tendance va se maintenir la durabilité des investissements sera assurée.

## 7 Mesures et Recommandations

### 7.1 Synthèse des critères d'évaluation

#### Introduction

Le point 7.1. concerne les 3 critères suivants : efficacité, efficacité et durabilité. Ces critères sont évalués de manière proactive. Il ne s'agit donc pas d'une critique rétrospective sur la manière dont le projet a été exécuté jusqu'à présent, mais plutôt d'une estimation des mesures nécessaires afin d'augmenter l'efficacité, l'efficacité et la durabilité du projet.

L'objectif principal est donc de formuler des solutions afin de garantir l'atteinte des résultats et de l'objectif spécifique. Dans ce contexte, quatre types d'évaluation sont possibles.

Code	Le projet...	Mesures
A	est : • Efficace • Efficace • Durable	Les efforts déjà consentis sont poursuivis.
B	est : • Efficace • Efficace • Durable	Les efforts doivent être intensifiés.
C	doit être: • Plus efficace • Plus efficace • Plus durable	Des mesures s'imposent. Indiquez clairement lesquelles.
D	n'est pas : • Efficace • Efficace • Durable	Des mesures sont nécessaires. Indiquez clairement lesquelles.
NA	Pas d'application	Expliquez pourquoi le critère en question n'a pas été évalué.

#### 7.1.1 Efficience

La note attribuée à l'intervention est C. L'intervention doit améliorer son efficacité et des mesures sont nécessaires. Il est proposé les mesures suivantes :

- La décharge des points focaux, pendant la phase des appels d'offres, des autres tâches. A défaut, instaurer le partage d'information entre le point focal.
- L'affectation d'un assistant au point focal de la DEM
- L'exécution conjointe par la DEM et la DHR de certaines interventions sur le terrain.
- L'accélération des activités sur le terrain pour l'ensemble des agences d'exécution et un strict respect des délais prévus sur le calendrier d'intervention. Cette recommandation compte également pour les activités d'IEC.
- L'organisation de la Mission d'Evaluation à mi-parcours immédiatement après la période des congés d'été, donc vers fin septembre, début octobre. Cette mission doit formuler des recommandations pertinentes afin de garantir que le projet atteigne ses objectifs dans les délais et dans le budget disponible.

#### 7.1.2 Efficacité

La note attribuée est NA. Sans début d'activités sur le terrain, il n'est pas possible de mesurer l'efficacité de l'intervention.

#### 7.1.3 Durabilité

La note attribuée est NA. Sans début d'activités sur le terrain, il n'est pas possible de mesurer l'efficacité de l'intervention.

## 8 Nouveau Planning 2010

Voir annexe 1 a

## 9 Conclusions

### 9.1 Les activités et les finances

Les travaux d'infrastructures constituent les activités de base du projet. Leur réalisation conditionne la mise en œuvre de la plupart des autres activités.

Le décalage de la planification des activités et de la programmation financière de 2010 par rapport aux prévisions s'explique non seulement par la poursuite des études de démarrage prévues en 2009 mais aussi par la lourdeur liée aux procédures. Les ponctions effectuées sur le BCI 2009 n'ont pas permis aussi la réalisation de 19 EDP.

Il est par conséquent, primordial de tout mettre en œuvre pour assurer le démarrage rapide des travaux d'infrastructures en vue de susciter un effet d'entraînement sur tout le projet.

#### Exécution Nationale

Le taux d'exécution des dépenses prévues pour 2009 est de **45,6%**. Il est recommandé de veiller à un strict respect de la planification afin d'accroître le taux d'exécution des dépenses.

Pour accroître la consommation des frais de déplacement, il est proposé la généralisation de l'allocation des frais de déplacement à tout le personnel de terrain des services déconcentrés, notamment chauffeurs, Animateurs (rices).

#### Mission d'audit

Un audit externe de l'exécution est prévu tous les six mois. L'audit financier et opérationnel mené par le cabinet Deloitte Sénégal intéresse la période du 1<sup>er</sup> Avril au 30 Septembre 2009.

Sous la supervision de la CTB, le bureau d'études a tour à tour tenu des séances de travail avec la CCA Dakar, les cinq agences d'exécution du PEPAM-BA et la CCA Kaolack. Des séances de restitution ont été organisées pour valider les moutures de rapport proposées.

Le mémorandum de synthèse provisoire est diffusé pour observations. Les principales recommandations de l'audit sont les suivantes :

- Etablissement mensuel de l'état de rapprochement bancaire
- Mise en place d'un système unique de classement et de codification des documents comptables
- Enregistrement des engagements
- Réalisation effective d'un suivi budgétaire mensuel
- Respect strict de la documentation des DRP et des procédures de validation par la commission des marchés du ministère
- Analyse de l'origine des retards accusés dans les activités et appliquer les solutions adéquates

#### Mission de diagnostique de base

L'étude menée par le bureau vise la définition du point de départ ou la situation de référence du sous programme à partir de l'état des lieux dans la zone d'intervention. Elle a également pour objectif l'élaboration des valeurs de référence et des valeurs cibles des indicateurs retenus en vue de la mise en place d'un système de Suivi et Evaluation (S&E).

Dans le cadre de l'étude les objectifs et le cadre logique du sous-programme ont été revus et mis à jour.

Le rapport provisoire de l'étude est circularisé pour recueillir les avis des différentes parties intéressées.

Une SMCL extraordinaire devra se prononcer sur les modifications proposées par l'étude BLS.

### 9.2 Les critères de suivi

Le sous-programme est dans la phase des études préparatoires des travaux d'infrastructures. Les critères relatifs à l'efficacité et à la durabilité ne peuvent par conséquent pas être mesurés.

Cependant, pour le critère relatif à l'efficience, il faut noter notamment :

- Une faible implication du personnel des agences, affété au projet, dans sa mise en œuvre ;
- Des lourdeurs liées à l'instabilité institutionnelle des agences d'exécution du projet ;
- Une absence de synergie entre les agences d'exécution.

L'achèvement rapide des études de démarrage et l'accélération des travaux sur le terrain s'imposent. Une

implication soutenue du personnel des agences affecté dans la mise en œuvre du projet contribuerait fortement à l'atteinte de ses objectifs.

Au moment de la rédaction de ce rapport, le rapport final de l'étude de diagnostic de base n'est pas encore disponible. Les conclusions de cette étude sont nécessaires afin de redéfinir le cadre logique et afin de rationaliser les indicateurs de suivi. Une SMCL extraordinaire devra se prononcer sur les modifications proposées par l'équipe BLS.

### 9.3 Recommandations à approuver par la SMCL

- poursuivre la maintenance de l'unité pilote de Thiakhar jusqu'au démarrage du PEPAM-AQUA
- acquérir une unité de taille plus adaptée au site de Thiakhar et transférer le système actuel vers un site plus grand à même de le rentabiliser
- valider les principales recommandations de l'audit de l'Exécution Nationale notamment sur :
  - Etablissement mensuel de l'état de rapprochement bancaire
  - Mise en place d'un système unique de classement et de codification des documents comptables
  - Enregistrement des engagements
  - Réalisation effective d'un suivi budgétaire mensuel
  - Respect strict de la documentation des DRP et des procédures de validation par la commission des marchés du ministère
  - Analyse de l'origine des retards accusés dans les activités et appliquer les solutions adéquates
- convoquer en temps opportun, une SMCL extraordinaire pour la validation du rapport BLS
- décharger les points focaux, pendant la phase des appels d'offres, des autres tâches. A défaut, instaurer le partage d'information entre le point focal et son assistant.
- affecter un assistant au point focal de la DEM
- valider l'affectation d'un assistant au point focal de la DDI
- instaurer l'exécution conjointe par la DEM et la DDIR de certaines interventions sur le terrain.
- accélérer la réalisation des activités sur le terrain pour l'ensemble des agences d'exécution
- respecter strictement le calendrier d'intervention y compris pour les activités d'IEG.
- organiser la Mission d'Evaluation à mi-parcours aussitôt après la période des congés d'été, vers fin septembre à début octobre
- généraliser l'allocation de frais de déplacement à tout le personnel de terrain des services déconcentrés, notamment chauffeurs, Animateurs (ices)
- valider les révisions budgétaires proposées visant notamment entre autres :
  - le réaménagement du budget des lignes excédentaires vers celles qui sont déficitaires (augmentations ou diminution de budget) pour une meilleure allocation des ressources;
  - le rétablissement de l'équilibre entre les lignes en moyens généraux pour assurer la couverture des besoins en fonctionnement du projet ;
  - la rétrocession à la DEM d'activités faisant partie de ses attributions par la prise en charge de la création des ASUFOR sur la ligne budgétaire A\_03\_02 en exécution nationale ;
  - l'utilisation de la ligne budgétaire A\_03\_01 en cogestion pour les activités d'ingénierie sociale de la CCA Kaolack concernant les ASUFOR
- Procéder à l'augmentation du plafond de la CCA Kaolack pour la faire passer de 10 Millions à 15 Millions F CFA
- Demander un Avis de Non Concorde (ANCO) à la DDI avant la signature des contrats pour toutes les DRP
- La partie sénégalaise doit éviter les paiements effectués sur les contrats des dépenses pour la mise en œuvre du sous-programme afin de ne pas compromettre l'atteinte des objectifs dans les délais.

